

BACCALAURÉAT SCIENTIFIQUE (S)

La série S doit attirer les élèves motivés par les sciences. En **terminale**, la vocation scientifique de la série prend tout son sens : les enseignements scientifiques représentent 2/3 du total des enseignements. Un enseignement de spécialité d'"informatique et sciences du numérique" s'ajoute aux spécialisations en physique-chimie, mathématiques et sciences de la vie et de la Terre.

Épreuves obligatoires

Épreuves anticipées

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
1. Français	2	écrite	4 heures
2. Français	2	orale	20 minutes
3. Histoire-géographie	3	écrite	4 heures
TPE (travaux personnels encadrés)	2 (1)	orale	30 minutes pour un groupe de 3 candidats*

Épreuves terminales

Intitulé de l'épreuve	Coefficient	Nature de l'épreuve	Durée
4. Mathématiques	7 ou 9 (2)	écrite	4 heures
5. Physique-chimie	6 ou 8 (2)	écrite et pratique (3)	3 heures 30 ou 3 heures 30 +1 heure (2)
6. Sciences de la vie et de la Terre	6 ou 8 (2)	écrite et pratique (3)	3 heures 30 ou 3 heures 30 +1 heure (2)
7. Langue vivante 1	3	écrite et orale (4)	3 heures et 10 minutes+ 10 minutes
8. Langue vivante 2	2	écrite et orale (4)	2 heures et 10 minutes+ 10 minutes
9. Philosophie	3	écrite	4 heures
10. Éducation physique et sportive	2	CCF (contrôle en cours de formation)	
Épreuve de spécialité (une au choix du candidat; ce choix est facultatif pour les candidats ayant choisi Sciences de l'ingénieur comme épreuve n° 6)			
11. Mathématiques		intégrée à l'épreuve n°4	
ou Physique-chimie		intégrée à l'épreuve n°5	
ou Sciences de la vie et de la Terre		intégrée à l'épreuve n°6 de Sciences de la vie et de la Terre	
ou Informatique et sciences du numérique	2	orale (4)	20 minutes
Autre type d'épreuve			
Éducation physique et sportive de complément (5)	2	CCF (contrôle en cours de formation)	

Épreuves facultatives

Le candidat choisit 2 épreuves facultatives au maximum (6)

Intitulé de l'épreuve	Nature de l'épreuve	Durée
Histoire-géographie	orale	20 minutes
Langue vivante étrangère 3 (étrangère ou régionale)	orale ou écrite (selon la langue)	20 minutes ou 2 heures
Langue des signes française	orale	20 minutes
Langues et cultures de l'antiquité : latin	orale	15 minutes
Langues et cultures de l'antiquité : grec	orale	15 minutes
Éducation physique et sportive	CCF (contrôle en cours de formation)	
Arts : arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, théâtre,	orale	30 minutes
Musique	orale	40 minutes

Notes :

(1) : seuls les points supérieurs à la moyenne sont retenus et multipliés par 2.

(2) : lorsque le candidat a choisi cette discipline comme épreuve de spécialité.

(3) : la partie pratique de l'épreuve est réservée aux candidats des établissements scolaires publics et privés sous contrat.

(4) : l'évaluation orale est effectuée en cours d'année

(5) : épreuve obligatoire pour les élèves ayant suivi l'enseignement d'EPS complémentaire.

(6) : seuls les points excédant 10 sont retenus et, pour la première ou la seule épreuve facultative à laquelle le candidat choisit de s'inscrire, ces points sont multipliés par 2. Si cette première épreuve concerne le latin ou le grec, les points sont multipliés par 3.

* La durée de l'épreuve est fonction du nombre de candidats par groupe, sur la base de dix minutes par candidat.